



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## Procédure simplifiée de validation des acquis de l'expérience pour les primo-arrivants

Reconnaître les compétences et qualifications  
pour faciliter l'accès à l'emploi

## | DEUX CONSTATS MAJEURS



**Plus de 45 % des signataires du CIR** (contrat d'intégration républicaine) âgés de 26 ans à 35 ans ont exercé une activité professionnelle dans leur pays d'origine (commerce, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-restauration-tourisme, santé, transport-logistique...)



La France compte près de **400 000 emplois non pourvus**

## | LA VAE DES PRIMO-ARRIVANTS

### UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES PERSONNES ET DES ENTREPRISES

Avec ce dispositif simplifié, plus besoin de fournir des justificatifs si la personne ne les a pas : l'Afpa, « tiers de confiance », réalise une analyse approfondie de l'expérience du candidat.

## | LES SECTEURS ET LES MÉTIERS

**L'INFORMATIQUE** : Concepteur(trice) développeur(se) informatique - Développeur(se) logiciel - Technicien(ne) d'assistance en informatique

**LA RESTAURATION** : Cuisinier(ère) - Serveur(se) de restaurant

**LA MÉCANIQUE** : Mécanicien(ne) automobile - Contrôleur(se) technique de véhicules légers - Technicien(ne) de maintenance d'engins et de matériels

**L'INDUSTRIE** : Chaudronnier(ère) - Soudeur(se) - Technicien(en) de maintenance industrielle

Le bâtiment : Agent(e) d'entretien du bâtiment - Maçon(ne) - Peintre en bâtiment

**TRANSPORT-LOGISTIQUE** : Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger - Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur - Préparateur(trice) de commandes en entrepôt

**SANTÉ** : Assistant(e) de vie - Secrétaire assistant(e) médico-social

# TROIS PARCOURS DE RÉUSSITE

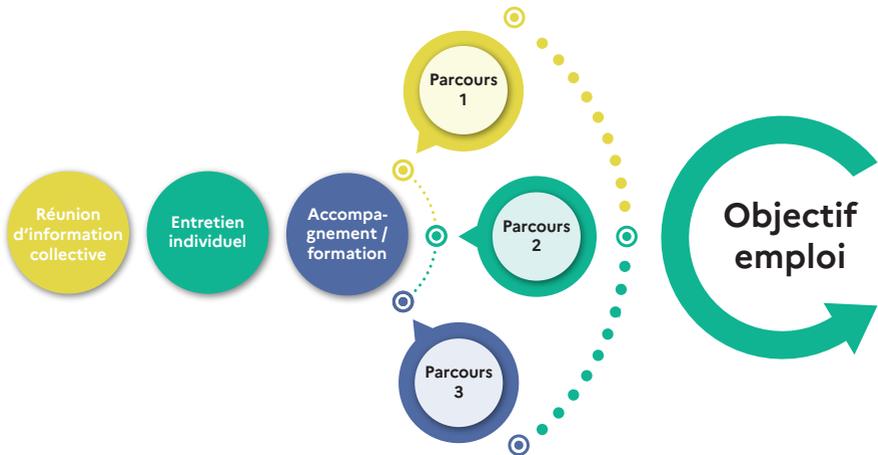
En fonction de son niveau en français et de son expérience, le candidat sera orienté vers l'une des trois voies suivantes :

**PARCOURS 1 : OBTENIR UN TITRE PROFESSIONNEL**

**PARCOURS 2 : OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

**PARCOURS 3 : OBTENIR UNE RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS**

Description du dispositif et objectif visé



## | LE PUBLIC CIBLE\*

Toute personne primo-arrivante ressortissante de pays tiers (hors UE, EEE et Confédération helvétique) avec l'expérience métier (maçon/ne, serveur/euse, assistant/e de vie aux familles, conducteur/trice routière, informaticien/ne, mécanicien/ne,... )



**Titulaire d'un titre de séjour** depuis moins de 5 ans



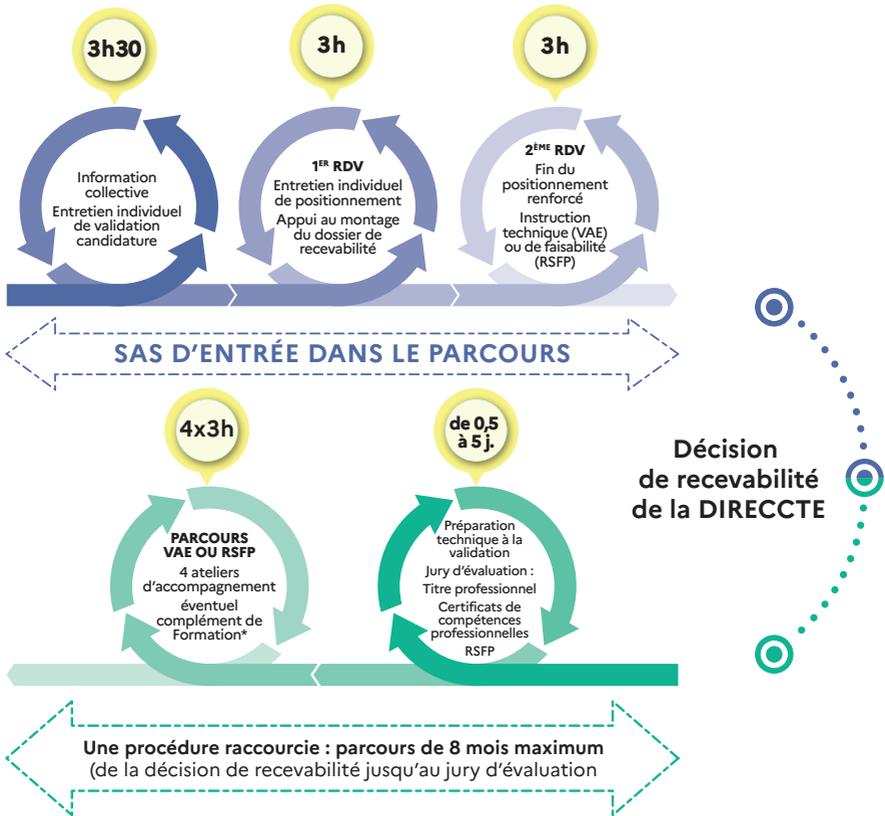
**Signataire d'un contrat d'intégration républicain (CIR)**



**Avec un niveau minimum A1** du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

\* Primo-arrivants : personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour, qui ont vocation à s'installer durablement en France.

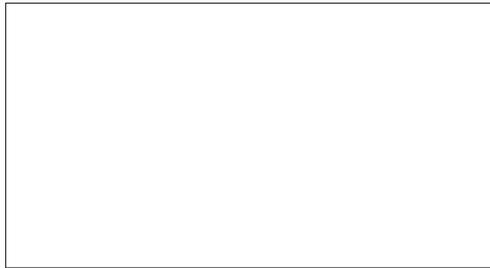
# PARCOURS D'UNE PERSONNE PRIMO-ARRIVANTE



\* Formation : 70 heures maximum si présentation au Certificat de Compétences Professionnelles. 200 heures maximum si présentation au Titre professionnel.

## POUR EN SAVOIR PLUS

Votre contact à l'Afpa



POUR EN SAVOIR PLUS :

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)



Le dispositif est financé par les crédits du Plan  
d'Investissement dans les Compétences

SUIVEZ-NOUS



[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes  
Établissement public à caractère industriel et commercial  
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil  
824 228 142 RCS BOBIGNY